

Nos réf. : CRAT/14/AV.91  
BB/LP

Le 13 février 2014

## **Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/LS297 dit « Senne autobus (Autobus Brainois) » à BRAINE-LE-COMTE**

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

Breve description du projet : Démolition de bâtiments et infrastructures existantes et dépollution et rénovation d'un bâtiment de la rue Edouard Etienne dans un périmètre d'une superficie de 1,12 hectares en vue d'y créer un espace public, des logements, des commerces et des services, de conserver les anciens bâtiments de la Police et des Autobus brainois et de réaliser des liaisons piétonnes vers la Grand'Place

Demande : Arrêté provisoire

Localisation : rue Edouard Etienne

Situation au plan de secteur : zone d'habitat

Autorité compétente : Gouvernement wallon

Date de réception du dossier : 22 janvier 2014

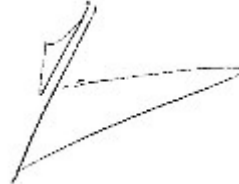
## 2. AVIS

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n° SAR/LS297.**

Au vu de l'état de délabrement et d'abandon du site, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa reconversion. De plus, elle estime qu'il est cohérent d'avoir intégré les parcelles situées le long de la rue Samson.

Vu la description du projet faite dans le dossier et sa proximité avec le centre de Braine-le-Comte, elle attire l'attention sur la nécessité de s'assurer que le niveau d'assainissement du sol soit fixé en fonction de sa destination future.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président